

# L'honorable Vital Ouellette est récompensé par ses pairs

*Le juge franco-albertain reçoit le Prix d'excellence Jean-Louis-Lebel de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA).*

Lors son banquet annuel qui suivait son assemblée générale annuelle, le 7 juin dernier à Calgary, l'AJEFA remis au juge Vital Ouellette le Prix d'excellence Jean-Louis-Lebel.

Ce prix souligne l'excellence professionnelle d'un juriste qui contribue à la défense des droits des francophones et à l'avancement de la francophonie en Alberta.

« Ça m'a fait très chaud au cœur de recevoir ce prix. Quand je regarde la liste des autres récipiendaires, tous des leaders dans la société, je me sens fier d'en faire partie », assure le juge Vital Ouellette.

« Vital a beaucoup travaillé pour obtenir les droits des écoles francophones dans sa région », affirme la directrice générale de l'AJEFA, Fernande Bergeron, en parlant notamment de son implication avec la Société des parents pour l'éducation francophone lors du cas Van Brabant.

« Puisque je suis un francophone en milieu minoritaire moi-même, il est naturel que je m'intéresse à tout ce qui touche nos droits », estime M. Ouellette.

#### Son parcours

Vital Ouellette obtient un Baccalauréat en droit de l'Université de Moncton en 1981, trois ans après avoir décroché un premier Baccalauréat es arts de la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta. Natif de Bosseau, dans le Centre-Est, il exerce d'abord en pratique générale à Saint-Paul.

Pour une durée de quatre ans, l'avocat est président du Conseil scolaire francophone du Nord de l'Alberta. Puis, de 1998 à 2001, il préside l'AJEFA. Vital Ouellette s'implique aussi avec le comité exécutif de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) pendant ces années.

« Même si ce n'est pas relié directement au droit, il y a toujours des volets qui y touchent, fait remarquer M. Ouellette. Peu importe le domaine, en Alberta, si une personne ne fait pas les démarches pour essayer de contrer l'assimilation, éventuellement ce sera la fin des francophones en Alberta. Si tu ne maintiens pas ta culture et ta langue, tu vas disparaître. »

Il est ensuite nommé juge à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta en 2002, puis, en 2005, juge adjoint à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest. L'année suivante, il est juge à la Cour suprême du Yukon. Il arrive à la Cour de la justice du Nunavut en 2009. M. le juge Vital Ouellette exerce aujourd'hui à la Cour du Banc de la Reine à Edmonton.

« En tant que juge, il a fait plusieurs des causes en français et il n'a pas peur de s'afficher comme francophone. Il est fier de l'être et il est toujours là pour nous aider », souligne Fernande Bergeron.

Outre le Prix d'excellence Jean-Louis-Lebel, M. le juge Vital Ouellette a reçu plusieurs prix au fil des ans, notamment le prix Maurice-Lavallée de l'ACFA en 1994, le prix d'honneur Saint-Jean remis par l'Amicale Saint-Jean en 2004 et, deux ans plus tard, le prix Joseph-Forget remis par la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta.

« Il faut mettre en place tout ce qui est à notre disponibilité pour continuer la vie de la francophonie et continuer à être ouvert à tous ceux qui veulent prendre avantage de la francophonie en Alberta. Selon moi, il faut impliquer les francophiles, les finissants d'immersion et les immigrants, qui sont l'avenir de la francophonie dans la province », croit l'honorable Vital Ouellette.

- Angélique Bielski



Le juge Vital Ouellette a reçu le Prix d'excellence Jean-Louis-Lebel de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta lors du banquet annuel, à Calgary, le 7 juin dernier.

Photo : Angélique Bielski